

**LE SNCA S'ENGAGE POUR UN
VERITABLE DIALOGUE SOCIAL,
UNE RÉVISION TOTALE DU STATUT
DES AGENTS DE CHAMBRES DE
METIERS ET DE L'ARTISANAT**

**LE SNCA VEUT UN VERITABLE
DIALOGUE SOCIAL**

Pour appuyer cette revendication ,
il a envoyé au Président de
l'Assemblée Permanente des Chambres
de Métiers et de l'Artisanat, une
lettre ouverte.

il a également informé la
Commission Paritaire Nationale et
le Ministère de tutelle de son
retrait des groupes de travail
prévus d'ici au mois de juillet.

« Le dialogue social, selon l'organisation internationale du travail, inclut toutes formes de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre représentants des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale. »

Pour le SNCA-CGT, il s'agit bien évidemment de réunir avant tout les conditions favorables à un réel dialogue entre direction et salariés en plaçant les femmes et les hommes au cœur des préoccupations.

Durant la campagne des dernières élections, le SNCA-CGT a adressé plusieurs lettres ouvertes aux candidats à la présidence de l'APCMA.

Le syndicat des CMA faisait part, dans celles-ci, de ses revendications, de ses propositions et des travaux à engager prioritairement pour améliorer les conditions de travail des agents du réseau et pour se mettre en conformité avec la loi.

Sa principale revendication était la refonte complète du statut du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui n'est pas en phase avec le paysage économique actuel, ni avec les lois.

Le SNCA-CGT n'était pas signataire de ce statut en 2009. Celui-ci étant, pour notre organisation, un outil de régression et non de progrès social.

Lors de son discours à la présidence de l'APCMA du 13 décembre 2016, le Président STALTER avait affirmé :

« j'ouvrirai très rapidement le chantier du statut du personnel des CMA »; « La question des rémunérations devra forcément être abordée sous différents aspects y compris sous celui de la valeur du point, bloquée depuis 7 ans

maintenant ».

Aujourd'hui, un an et demi après, où en est-on?

Depuis novembre 2017, les CPN 56 s'enchainent et les groupes de travail se mettent en place. Pourtant, à aucun moment n'a été proposé un véritable travail de révision de fond du statut.

Quant à la question de la valeur du point, on peut affirmer, aujourd'hui et pour longtemps, qu'aucune revalorisation ne sera accordée.

Les agents de CMA n'ont plus rien à attendre d'un statut qui n'est modifié, qu'au seul avantage des employeurs.

Le SNCA-CGT se refuse de « bricoler », plus longtemps ce statut à coup d'articles additionnels et d'annexes « rustines ».

Les agents du réseau méritent d'avoir un statut du personnel digne de ce nom !

Si une véritable refonte de ce statut mal écrit et inadapté n'était pas très vite planifiée, le SNCA pourrait bien envisager de demander l'intégration des personnels au statut de la fonction publique par exemple

Télécharger la lettre ouverte